



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 26 octobre 2022

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Lancement d'un appel à projets « pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+ » en Moselle

L'État (la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT - DILCRAH) lance pour la deuxième année consécutive un appel à projets local « pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+ ». Sa mise en œuvre et sa gestion sont portées par la préfecture de la Moselle.

Doté d'une enveloppe nationale de 2,6 millions d'euros pour l'année 2023, cet appel à projets vise à déployer en Moselle deux plans portés par le Gouvernement : le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et le plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023.

Cet appel à projets local encourage les initiatives de la société civile engagée dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ : associations de loi 1901 de terrain, lieux de mémoire et d'histoire, ainsi que les établissements scolaires (collèges, lycées), universitaires et culturels.

Il soutient ainsi les actions d'éducation, de prévention, de formation et d'aide aux victimes ainsi que celles relatives à la communication et à l'organisation d'événements en lien avec la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que la lutte contre la haine anti-LGBT+.

Le dépôt des candidatures est possible jusqu'au 4 décembre 2022 et se fait auprès de la préfecture de la Moselle. Les dossiers peuvent être déposés par mail via l'adresse pref-bureau-du-cabinet@moselle.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Moselle
Cabinet - Service de la représentation de l'État
9, place de la préfecture
BP 71014
57034 Metz Cedex

Plus d'information sur les modalités de dépôt des candidatures :

<https://www.moselle.gouv.fr/Actualites/Appel-a-projets/Pour-la-fraternite-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme-contre-la-haine-anti-LGBT>

Calendrier :

- 21 octobre 2022 : lancement du nouvel appel à projets
- du 21 octobre 2022 au 4 décembre 2022 : dépôt des candidatures auprès des préfectures
- du 5 décembre au 13 janvier 2023 : instruction locale et sélection des projets par les préfectures
- du 10 décembre au jusqu'au 1er février 2023 : tenue des comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (CORAH)
- 1er février 2023 : transmission à la DILCRAH des projets validés en CORAH
- à partir du 15 février 2023 : notification par la DILCRAH des enveloppes départementales pour notification par les préfectures aux porteurs de projets des résultats de l'appel à projets local.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07
Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle